

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 décembre 2014 à 13 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 10.

10.01
CA14 26 0367

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2014

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01

CA14 26 0368

Approbation d'un protocole de location d'espaces et perception de redevances visant des services alimentaires automatisés (distributrices) à l'entreprise 3087-9068 Québec inc. (Café Expert) pour l'exploitation d'un service clé en main dans cinq installations municipales, pour une période de cinq ans débutant le 1er janvier 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un protocole de location d'espaces et de perception de redevances visant les services alimentaires automatisés, avec l'entreprise 3087-9068 Québec inc. (Café Expert), pour l'exploitation d'un service clé en main de restauration automatisé (distributrices) dans cinq installations municipales réparties sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019 (appel de propositions de services sur invitation : 4 soumissionnaires).

D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'imputer les revenus découlant de ce protocole conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1143653003

20.02

CA14 26 0369

Autoriser une dépense de 2 361 564,64 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 2 249 109,18 \$ à Groupe TNT inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (P.R.R. 2015) - Appel d'offres public no RPPV14-06033-OP (10 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 361 564,64 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (P.R.R. 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à « Groupe TNT inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 249 109,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV14-06033-OP;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1145946008

40.01
CA14 26 0370

**Édiction d'ordonnances - Programmation d'un événement public :
« Sessions trad au parc Maisonneuve »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser, les dimanches 28 décembre 2014, 4, 11, 18 et 25 janvier et 1^{er} février 2015, entre 13 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Sessions trad au parc Maisonneuve** », dans le parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2014-26-281, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2014-26-282, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1146762009

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à
13 h 13.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
19 janvier 2015.